

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 40 (1948)
Heft: 11

Artikel: La Fédération syndicale mondiale à la dérive
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384570>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous osons prédire que les patients militaires ayant introduit un recours sauraient, avec la procédure directe que nous préconisons, à quoi s'en tenir six à douze mois plus tôt que s'ils devaient passer préalablement par une instance cantonale.

L'avantage que présenterait une amélioration dans ce sens de la loi sur l'assurance militaire en préparation compense de loin l'inconvénient qu'impliquerait un nouvel ajournement, jusqu'à la session de printemps des Chambres fédérales, du projet du Conseil fédéral.

En tout cas, aucun soldat conscient de l'importance de l'enjeu ne saurait se laisser aller, à cause d'un tel ajournement, à briser les vitres de la loge des huissiers du Département militaire...

La Fédération syndicale mondiale à la dérive

Par *Jean Möri*

Depuis plusieurs mois, dans cette revue ou ailleurs, nous avons multiplié les avertissements à la F. S. M. et à son secrétaire général. Mais l'une et l'autre ont fait fi de ces avertissements. L'attitude équivoque de l'Anglais Deakin, qui continua à faire le terre-neuve de l'organisation internationale qu'il préside encore actuellement jusqu'au moment où, excédé, il lui donna brutalement le coup de grâce au dernier congrès des trade-unions britanniques, explique sans le justifier cet incroyable aveuglement.

La F. S. M. continua son activité unilatérale comme si les organisations européennes du syndicalisme traditionnel étaient définitivement destinées à subir son arbitraire. Elle fit opposition sourde au Plan d'aide à l'Europe et conduisit les organisations syndicales de notre continent à créer, en dehors d'elle, le comité syndical consultatif pour le programme européen. Elle prit parti dans le conflit qui divise le mouvement syndical français en faveur de la C. G. T. communiste, contre la C. G. T.-Force ouvrière de Jouhaux. Elle s'obstina, contre tout bon sens, à transformer en départements professionnels les anciennes internationales professionnelles, au prix de leur autonomie et de leur liberté d'action. Ces dernières secouèrent le joug et refusèrent de s'incliner.

Jupiter, dit-on, aveugle ceux qu'il veut perdre. Cet aveuglement et cette obstination incompréhensible de la part de ceux qui prétendaient régenter le mouvement syndical du monde entier aboutira — sauf événement imprévisible — au terme tragique d'une nouvelle scission syndicale à laquelle refusaient de croire les spéculateurs audacieux sur la lassitude et la faiblesse des organisations syndicales attachées à leur indépendance politique.

Voyons un peu la suite chronologique des faits qui réduisirent successivement l'autorité de la F. S. M. :

A Lugano, le 18 mars 1948, le comité central de la Fédération internationale des métallurgistes affirmait dans une résolution « que toutes négociations avec la F. S. M. deviennent actuellement inopérantes ». C'était là une rupture larvée, dont il convenait de ne pas minimiser l'importance.

A Oslo, du 19 au 24 juillet 1948, le congrès de l'Internationale des transports allait plus loin encore, approuvait les conclusions et les décisions de son comité exécutif et du Conseil général. A une grosse majorité, il votait une résolution disant en substance :

Le congrès estime que les négociations entre les secrétariats professionnels internationaux et la F. S. M. ont démontré de façon concluante qu'une collaboration dans l'esprit de la résolution adoptée par le congrès de Zurich n'est pas possible.

Le congrès déclare que, dans ces conditions et vu les événements survenus dans le mouvement syndical international au cours des deux années écoulées, les intérêts des travailleurs des transports seront servis le mieux en maintenant l'indépendance de l'I. T. F. jusqu'à ce que les négociations puissent être reprises avec une internationale syndicale générale qui soit prête à donner aux secrétariats professionnels internationaux des assurances suffisantes pour une large mesure d'autonomie et qui garantisse les principes du syndicalisme libre et démocratique.

Le congrès attend de toutes les organisations affiliées qu'elles maintiennent leurs liens avec l'I. T. F. et fait appel aux organisations des travailleurs des transports qui se trouvent encore en dehors de l'I. T. F. de rejoindre ses rangs sans tarder et d'aider à constituer une vaste internationale d'organisations libres de travailleurs des transports, capable de résister à toutes les attaques et de défendre et promouvoir de manière efficace les intérêts de ses membres.

Le congrès donne mission au secrétariat d'informer la F. S. M. de cette décision qui révoque la résolution de Zurich et de continuer à renforcer les relations de l'I. T. F. avec les autres secrétariats professionnels internationaux en vue de la défense de leurs intérêts communs.

Cette décision était d'autant plus significative qu'un congrès *statutaire* prenait cette fois une position sans équivoque. Elle fit naturellement une grande impression dans les centrales syndicales nationales libres, dépendant des fédérations professionnelles de par leur structure même, comme c'est particulièrement le cas de l'Union syndicale suisse. L'observateur le moins averti se rendit compte que la rupture, larvée ou de fait, d'internationales professionnelles aussi

importantes que celles des métallurgistes et des transports ne serait pas sans répercussion sur le plan des centrales nationales. Seule la direction de la F. S. M. prit ses désirs pour la réalité et s'imagina que le centralisme pourrait passer outre à la volonté d'indépendance manifestée directement par les internationales professionnelles, indirectement par les fédérations nationales.

A Margate, du 6 au 10 septembre 1948, le président de la F. S. M. Deakin, fatigué d'avoir sans cesse à se jeter à l'eau pour sauver son organisation à la dérive, intervenait au congrès des trade-unions britanniques contre une motion déposée par le syndicat des boulangers et soutenue par celui des travailleurs des manufactures de tabac en faveur d'une réaffirmation de l'appui des syndicats anglais à la F. S. M. Il déclara sans ambages: « L'accord a été minime, si tant est qu'il ait existé, au sein de la F. S. M. Il a fallu concentrer nos énergies sur un seul point: faire marcher malgré tout la F. S. M., et cela n'a pas été facile. » Il affirma que les communistes tendaient à faire de la F. S. M. l'instrument de la propagande du Kremlin, notamment en Asie et en Afrique, et ajouta: « Nous avons perdu notre temps dans cette organisation, mais ce n'est pas notre faute. »

En conclusion d'un débat extrêmement vif, le congrès des trade-unions vota, à une grosse majorité, une déclaration dont voici les passages les plus importants:

Lors de sa séance du 27 octobre, le Conseil général des trade-unions a examiné les difficultés considérables qui entravent les relations entre les syndicats britanniques et la F. S. M. Dans son rapport, le représentant du Conseil général à la conférence de Paris de la F. S. M. relève qu'il n'a pas été possible de s'entendre sur les propositions présentées par la C.G.T. britannique en vue de trouver une solution plus satisfaisante aux problèmes posés par l'organisation des secrétariats professionnels internationaux et par l'activité du secrétariat de la F. S. M.

Plus encore, malgré les efforts déployés par le représentant du Conseil général et par les délégués d'autres pays pour créer les bases qui doivent enfin permettre à la F. S. M. d'agir, le rapport conclut que les divergences fondamentales qui nous séparent de la F. S. M., tant en ce qui concerne sa politique que sa structure, demeurent entières et qu'il est de plus en plus difficile d'éviter au sein de la F. S. M., l'intrusion de la politique dans la discussion des problèmes de nature syndicale.

Après une étude attentive du rapport de son représentant, le Conseil général est arrivé à la conclusion qu'une collaboration entre les secrétariats professionnels internationaux et la F. S. M. n'est pas possible; cette collaboration était pourtant la condition première de l'adhésion des trade-unions britan-

niques à la F. S. M. Cela étant, la C. G. T. britannique ne peut plus accorder son appui à la F. S. M.

Le Conseil général a donc pris la décision de recommander :

- 1° à la F. S. M. de suspendre son activité;
- 2° aux organisations qui ont jusqu'à maintenant payé leurs cotisations de s'entendre au sujet des modalités qu'implique l'exécution du point 1;
- 3° la constitution d'un comité de liquidation composé d'un représentant de chacune des cinq centrales nationales les plus importantes (dans la mesure où elles ont rempli leurs devoirs financiers); ce comité gèrera les fonds accumulés par la F. S. M.; il précisera, dans les douze mois, les conditions dans lesquelles une nouvelle organisation syndicale internationale pourrait être reconstituée;
- 4° à la C. G. T. britannique de sortir de la F. S. M. au cas où cette dernière refuserait de suspendre son activité.

Enfin, la conférence des secrétariats professionnels internationaux, tenue à Paris le 15 septembre 1948, exprima également l'avis « que les négociations entre les S. P. I. et la F. S. M. ont prouvé de manière convaincante que la collaboration, telle qu'elle est prévue dans le projet de règlement, n'est pas pratiquement réalisable ». Dans la résolution qui fut votée en conclusion, nous lisons en substance :

Nous déclarons que, dans les circonstances données et en considération de la manière dont se sont développées les choses au sein de la F. S. M., les intérêts des S. P. I. pourront le mieux être sauvegardés par le maintien de leur indépendance jusqu'au moment où des négociations pourront être reprises avec une internationale syndicale susceptible d'unir les S. P. I. sur une base d'autonomie qui puisse leur donner satisfaction.

Avec cet objectif à l'esprit, les internationales professionnelles ici représentées ont décidé de constituer une commission chargée de l'étude du problème.

Cette rupture abrupte, brutale même, puisque les discussions furent rompues sans que les responsables de la F. S. M. puissent faire entendre leur voix émue, se répercuta naturellement à la séance du bureau exécutif de cette dernière, qui vota, à son tour, une résolution mesurée dont voici les passages essentiels :

Le bureau exécutif de la F. S. M., à sa session du 17 au 21 septembre 1948, a pris acte de la déclaration des secrétariats professionnels internationaux lors de la conférence du 16 septembre 1948, indiquant qu'il leur est impossible, dans les cir-

constances présentes, de continuer les négociations avec la F. S. M., en vue de leur incorporation dans les départements professionnels.

Après avoir examiné d'une façon approfondie la situation ainsi créée et considérant qu'un des buts essentiels de la Fédération syndicale mondiale est d'avoir une activité professionnelle basée sur le fonctionnement de départements professionnels disposant d'une pleine autonomie administrative et professionnelle, le bureau exécutif déclare que son objectif est de poursuivre ses efforts en vue d'aboutir à la création de ces départements professionnels en accord avec les secrétariats professionnels internationaux.

En conséquence, le bureau exécutif décide :

- 1^o de charger le secrétariat de la Fédération syndicale mondiale d'établir un rapport complet sur la question, en vue d'en saisir le prochain congrès de la Fédération syndicale mondiale;
- 2^o d'autoriser entre temps le secrétariat à saisir toute occasion propice qui se présenterait ultérieurement pour étudier et rechercher, d'accord avec les secrétariats professionnels internationaux, une solution favorable et acceptable aux parties intéressées, toute solution devant être soumise au bureau exécutif avant son application.

Il est vraiment dommage que l'aréopage de la F. S. M. n'ait pas montré plus tôt semblable modération et ait attendu que les derniers fils cassent pour rechercher, avec la volonté d'aboutir, un accord avec les secrétariats professionnels internationaux. Elle a péché par orgueil et ignorance. Elle s'est crue assez forte pour briser les résistances et a mésestimé totalement ses partenaires. Ce sont des fautes qui se paient. Si les seuls dirigeants de la F. S. M. pâtissaient de ces erreurs, il n'y aurait dans cette situation rien de trop fâcheux; mais c'est tout le mouvement syndical international qui va souffrir de la scission qui paraît désormais inévitable à moins d'un miracle encore possible.

Sans doute que les partisans, inspirés par les sirènes totalitaires, insinueront que le drame provient des organes dirigeants, alors que les membres n'ont pas eu l'occasion de se prononcer. Personne ne prendra au sérieux une telle allégation puisque, dans toutes les fédérations professionnelles qui se respectent le drame de la F. S. M. fit l'objet de controverses où les totalitaires eurent rarement le dessus. Ne vit-on pas, par exemple, le congrès de la Centrale du vêtement et des parties similaires de Belgique, composé évidemment des représentants des sections, voter la décision suivante à son congrès du 14 septembre dernier :

Le congrès décide :

- 1^o de réclamer la reconstitution immédiate, en dehors de la Fédération syndicale mondiale, de l'Internationale des travailleurs de l'habillement;
- 2^o de prier les syndicats des travailleurs de l'habillement des pays européens encore libres de constituer une fédération européenne et un comité européen permanent, dans le but d'arrêter les mesures pour mettre fin à la concurrence entre les pays intéressés, basée sur l'inégalité des conditions de travail et d'existence, de rechercher les moyens capables de garantir la circulation libre des marchandises;
- 3^o de proposer à la F. G. T. B. de se retirer le plus tôt possible de la F. S. M., parce qu'elle comprend des syndicats étatisés qui ne disposent d'aucune liberté d'action, qu'elle est constituée selon des principes totalitaires qui placent les internationales professionnelles d'une façon absolue sous la tutelle de sa direction centrale, qu'elle n'a servi qu'à favoriser la politique extérieure de la Russie, en particulier, et la politique stalinienne en général, et qu'elle a empêché les syndicats libres d'assembler leurs forces et moyens en vue de poursuivre des buts communs;
- 4^o de créer au sein de la nouvelle internationale syndicale, composée de syndicats libres, une fédération européenne de syndicats, qui aura pour mission de conduire la classe ouvrière européenne dans la lutte pour une union économique européenne, dont la nécessité se manifeste chaque jour davantage comme le moyen de protéger l'Europe occidentale contre la banqueroute et contre une invasion possible du totalitarisme russe.

C'est bien la preuve que les syndicalistes du rang déplorent eux-mêmes la politisation de la F. S. M. qui en oublia ses objectifs essentiels. Ce passage d'une deuxième résolution votée par le bureau exécutif de la F. S. M., lors de sa session du 17 au 21 septembre écoulé, n'est-il pas symptomatique à cet égard :

Le bureau exécutif estime désirable que la Fédération syndicale mondiale aborde l'étude des questions d'hygiène de la sécurité du travail, des maladies professionnelles et qu'elle établisse dans ce but des contacts avec les organisations nationales et internationales correspondantes et, en particulier, avec l'Organisation internationale de la santé.

Charge le secrétaire général d'élaborer des propositions concrètes et un plan de travail et de les présenter à la prochaine réunion du bureau exécutif, ayant pris en même temps les mesures appropriées pour rassembler les informations nécessaires sur la dite question.

Il y a longtemps que le bureau exécutif aurait dû s'aviser que l'heure était venue de passer au travail syndical pratique.

Il serait vain de contester la gravité de la situation, dont la responsabilité incombe à ceux qui recoururent à l'arbitraire pour imposer trop longtemps leur politique à l'ensemble des membres qui n'en pouvaient mais.

Sans doute eût-il été préférable de s'opposer aux déviations de la F. S. M. pendant qu'il était encore temps. Mais il est universellement admis que « le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas ». On reconnaîtra du moins aux organes de presse de l'Union syndicale suisse le mérite d'avoir crié casse-cou avant le déchaînement de la catastrophe. Ce qui lui valut d'ailleurs les insultes des conformistes qui se croient révolutionnaires et les sarcasmes du *Bulletin d'information* de la Fédération syndicale mondiale. Le rôle de Cassandre n'est pas souvent apprécié.

*

Nos lecteurs se demanderont probablement qu'elle serait l'attitude de l'Union syndicale suisse si la rupture venait à se consommer dans le syndicalisme international. C'est une question que l'on peut raisonnablement se poser. Mais, comme nous n'en sommes pas encore à cette extrémité, il est difficile de préjuger de la détermination de notre organisation, d'autant plus qu'il n'est pas exclu que Phénix renaisse une fois encore de ses cendres!

Il est cependant permis de prévoir, à titre tout à fait personnel, que l'Union syndicale suisse ne pourrait demeurer dans une F. S. M. réduite aux seuls communistes. On ne voit vraiment pas les typographes, les métallurgistes, les cheminots et bien d'autres groupes professionnels autoriser semblable collusion.

Quelle serait dès lors la position de notre Union syndicale au cas où une nouvelle internationale viendrait à être créée en dehors de la F. S. M.? Il est tout aussi prématuré de répondre à cette seconde question insidieuse. Peut-être verrait-on la thèse de la neutralité réunir la majorité des syndicalistes en notre pays. Ce serait là sans doute une échappatoire sans gloire, mais une possibilité de tirer notre épingle du jeu.

La sécurité dans les fabriques

Par G. Bernasconi

Du 27 septembre au 16 octobre une conférence technique de l'Organisation internationale du travail a siégé à Genève pour examiner un projet de règlement-type de sécurité pour les établissements industriels. Comme tous les organes de l'O. I. T., cette conférence était tripartite, c'est-à-dire composée de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Les travaux ont